



PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL DE LOISIR

Le Foyer Rural de Saint Germain de Calberte est un Espace de Vie Sociale œuvrant au développement et à l'animation en milieu rural. Il fait partie d'un mouvement d'éducation populaire, à savoir l'éducation du peuple, par le peuple et pour le peuple. Cette éducation est pensée tout au long de la vie de chaque individu, en mettant la personne au centre.

Il s'engage dans l'action pour une société démocratique, pour une culture partagée et pour la laïcité. Le Foyer Rural œuvre à l'émergence de citoyens et citoyennes conscients, dotés d'un esprit critique, acteurs et actrices des grandes transformations de la société. Il s'inscrit dans une démarche intergénérationnelle et cherche à développer le vivre ensemble, à le rendre harmonieux, créatif, solidaire et convivial.

1. LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR

PUBLIC ACCUEILLI :

L'accueil Périscolaire est ouvert quatorze mercredis hors vacances scolaire de 8h30 à 17h30, et accueille les enfants de 3 à 12 ans.

L'effectif maximum est de 8 enfants de 3 à 12 ans pour un encadrant diplômé.

L'accueil Extrascolaire est ouvert chaque première semaine des vacances scolaire, hors Noël, de 8h30 à 17h30, et accueille les enfants de 3 à 12 ans.

L'effectif maximum est de 20 enfants, se découplant ainsi : un groupe de 8 enfants de 3 à 6 ans et un de 12 enfants de 6 à 12 ans pour deux encadrants diplômés.

RESSOURCE HUMAINE :

L'équipe d'encadrement est composée :

- D'un directeur ayant les qualifications requises (BAFD, BPJEPS, DEJEPS, ...) qui exerce aussi en tant qu'animateur.
- D'un animateur ayant les qualifications requises (BAFA, DEME, ...). Présent uniquement sur le temps extrascolaire.

L'équipe d'animation se réunit une journée avant les vacances pour préparer le programme d'activités. Dix heures de préparation sont prévues par semaine d'animation. Pour les vacances d'été, l'équipe se réunit une semaine en juin.

Trente minutes de bilan sont prévues à chaque fin de semaine, pour échanger et ajuster le déroulé de la semaine suivante.

LIEU D'ACCUEIL :

L'accueil de loisir est au sein de l'école primaire de Saint Germain de Calberte, mise à disposition du foyer rural, par la mairie.

Les locaux attribués à l'accueil de loisir sont :

- Une pièce d'activité
- Un espace restauration
- Une pièce pour la sieste et le temps calme
- Le préau, la cours et un espace nature délimité pour les activités.

Le mobilier et les sanitaires sont adaptés à l'âge des enfants.

L'accessibilité des locaux est aménagée pour accueillir des enfants en situation d'handicap.

L'accueil de loisir développe en priorité des activités plein air, en lien avec la nature et en extérieur. Plusieurs équipements et espaces municipaux peuvent être utilisés : terrain de foot, espace de jeux et la salle polyvalente.

Pour l'accueil extrascolaire de juillet à août, une journée par semaine se fera au Serre de la Can, village vacances communal, pour profiter de la piscine et des espaces naturels qui l'entourent. Une salle polyvalente est à disposition en cas de mauvaise condition météorologique (pluie, orage, canicule, ...).

Pour cette journée d'accueil il est demandé aux parents d'accompagner leur enfant jusqu'au village vacances ainsi que le retour en fin de journée. Les conditions d'accueils restent elles identiques.

LES INSCRIPTIONS :

Les parents ayant renseignés leur adresse mail, reçoivent le programme des activités à la semaine pour les petites vacances et par mois pour l'été.

Les inscriptions se font par mail, sms ou directement au bureau du foyer rural sur les permanences d'ouverture. L'enfant doit être inscrit au plus tard la veille avant 16h30 et l'inscription doit être validée par la direction, sous réserve de place disponible.

La direction se réserve le droit de refuser un enfant qui arrive sur la structure sans avoir été inscrit.

MODALITE D'ADMISSION :

Pour l'admission, les représentants légaux doivent fournir les éléments suivants :

- La fiche d'inscription dûment remplie
- La fiche sanitaire de liaison
- Le règlement intérieur daté et signé
- Une photocopie du livret de famille
- En cas de séparation des parents : toute pièce justificative de l'attribut du droit de garde exclusif

L'inscription à l'accueil de loisir est valable pour une année, de septembre à août, elle est effective une fois la réception de l'ensemble des documents.

TARIF ET MODALITE DE PAIEMENT :

Les tarifs fixés et votés annuellement par le Conseil d'Administration du foyer rural sont présentés dans l'annexe jointe.

Les paiements s'effectuent à réception de facture à chaque fin de mois.

Seules les annulations justifiées par message au plus tard l'avant-veille avant 16h30 peuvent faire l'objet d'un report de date dans la mesure des places disponibles. Les annulations justifiées par un certificat médical ne seront pas facturées.

Toutes annulations non justifiées ou ne respectant pas ces délais seront facturées.

LES HORAIRES D'ACCUEIL

Journée entière	8h30 à 17h30
Matinée	8h30 à 12h
Matinée + repas	8h30 à 13h30
Repas + après-midi	12h à 17h30
Après-midi	13h30 à 17h30

L'arrivée des enfants est prévue avec un accueil échelonné, pour les matinées et journées complètes entre 8h30 et 9h30, à 12h pour les après-midi avec repas et à 13h30 pour les après-midi.

Les départs se font à 12h, 13h30 et en fin de journée avec un accueil échelonné de 16h30 à 17h30.

Il est indispensable de respecter ces horaires pour garantir le bon fonctionnement de la journée (activité, sorties, cohésion du groupe...) En cas de sortie, ces horaires sont susceptibles d'être modifiés. Les familles en seront informées à l'avance. Lorsqu'une sortie à la journée est prévue, l'accueil n'est pas possible à la demi-journée.

2.VALEURS EDUCATIVES ET OBJECTIFS

Le projet pédagogique découle des orientations du projet éducatif du foyer rural, à savoir quatre grands axes :

- **Accompagner les enfants et les jeunes dans leur construction en veillant à leur bien-être physique, moral et affectif**
- **S'inscrire dans une logique de co-éducation**
- **Cultiver l'ouverture au monde**
- **Laïcité et non-discrimination**

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE AVEC SES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LES MOYENS :

Accompagner les enfants et les jeunes dans leur construction en veillant à leur bien-être physique, moral et affectif :

- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant, développer la créativité et amener l'enfant à découvrir des pratiques variées : culturelles, sportives, ...
 - Respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge
 - Proposer un cadre où la capacité d'initiative, de créativité et la prise de responsabilité est accessible à tous
- Contribuer à la socialisation des enfants et des jeunes, leur donner le goût du collectif.
 - Apprentissage de la vie de groupe
 - Mixité des groupes : accueil des enfants de manière inconditionnelle
 - Participation des enfants à la vie quotidienne
- Susciter et accompagner la prise de parole. Créer des espaces d'engagement et de prise d'initiatives.
 - Participation des enfants, deux temps de partage, d'écoute et de bilan en début et en fin de journée
 - Conseil des enfants une fois par semaine : temps de réflexion et de concertation pour la proposition d'une activité en fin de semaine
 - Prise en considération des envies, des idées et des propositions de chacun
 - Trouver le nom de l'ALSH au cours de la première année avec les enfants
- Valoriser leurs apprentissages.
 - Echange informel sur les questionnements des enfants
 - Projet sur le moyen et le long terme
 - Présentation des projets aux familles, aux acteurs du territoire et au public

S'inscrire dans une logique de co-éducation :

- Développer des liens et engager un partenariat avec l'ensemble des membres de la communauté.
 - Intervention de partenaire du territoire
 - Mettre en place des projets avec les associations du secteur
- Permettre la formation permanente de l'équipe éducative.
 - Echange de pratique et rencontre avec les professionnels de l'animation
 - Accès à des stages/formations auprès organismes
- Encourager et valoriser l'engagement des bénévoles dans les actions et les activités.
 - Activité ou partage de loisir/passion par des bénévoles préparé en amont avec l'équipe d'animation

- Reconnaître la place des parents.
 - Information sur le fonctionnement et les activités de l'ALSH
 - Activité ou partage de loisir ou passion par les parents préparée en amont avec l'équipe d'animation
 - Participation à l'évaluation et au bilan chaque année
 - Temps défini d'accueil des parents dans l'ALSH sur des événements spécifiques

Cultiver l'ouverture au monde :

- Favorisent une insertion dans les environnements naturels, sociaux et citoyens en :
 - Amener les jeunes à agir en citoyens actifs, responsables et ouverts sur leur communauté et sur le monde ;
 - Mettre l'accent sur la préservation de l'environnement, la gestion des ressources, la construction de solidarités ;
 - Accompagner les personnes à poser des gestes citoyens concrets qui favorisent l'émergence de valeurs (solidarité, respect, partage, coopération...).
- Faire prendre conscience aux enfants et aux jeunes de la richesse de leur environnement, en particulier de la nature.
 - Activité en plein air
 - Temps libre jeux
- Profiter de toutes les occasions pour vivre des aventures collectives.
 - Sortie à la journée
 - Activité hebdomadaire proposée par les enfants

Laïcité et non-discrimination

- Devenir conscient que chaque personne est porteuse de singularités propres (handicap, allergie, ...)
 - Adapter les activités pour une accessibilité à tous
 - Déterminer en amont avec les représentants légaux la démarche d'accompagnement
- Mettre en avant le respect de chacun
 - Cadre sécurisant et règles de vie définies avec le collectif
 - Favoriser la collaboration entre les enfants
- Accessibilité à tous
 - Pas de distinction d'origine ni de religion
 - Application du tarif selon le quotient familial : tarification modulée

3.FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIR

LA JOURNEE TYPE

8h30 à 9h30	Accueil / jeux libre
9h30 à 10h	Rituel / présentation de la journée
10h à 11h30	Activité
11h30 à 13h30	Temps libre, Repas, temps libre
13h30 à 14h30	Temps calme / sieste
14h30 à 16h	Activité
16h à 16h30	Gouter / bilan de la journée
16h30 à 17h30	Jeux libre et départ

L'accueil, des enfants et des parents, se fait le matin de 8h30 à 9h30 et le soir de 16h30 à 17h30.

Temps d'accueil : C'est un temps d'échange entre les enfants, les parents et les animateurs. Les animateurs sont à l'écoute des parents et des enfants. Les enfants sont libres de rejoindre un atelier semi dirigé ou une activité en autonomie.

Temps d'activité : C'est un temps entre 1h et 2h, où les animateurs proposent des activités diverses et préparées. Ce sont des activités dirigées en lien avec le projet d'animation.

Temps libre : Ce sont des temps avant et après le repas. Les enfants choisissent leurs activités en individuel ou en collectif, du matériel pédagogique leur est mis à disposition. Ces temps sont en priorités en extérieur, dans la cours, le préau ou le lieu de l'activité du matin. Les animateurs sont présents avec les enfants.

Temps de repas : C'est un moment, calme, d'échanges entre l'animateur et les enfants. L'animateur est garant de la tenue des enfants à table et veille à ce que l'enfant participe à la mise en place et au rangement de la table et de l'espace de restauration.

Temps calme : il débute par la lecture d'une histoire, pour permettre une transition a un temps de sieste ou de repos. En ce qui concerne les enfants de moins de 6 ans, le temps de repos se traduit par la sieste ou un temps de relaxation, pour les plus grand c'est un moment individuel de lecture, dessin ou de jeu déterminé en amont avec l'animateur.

Le goûter : le goûter se prend en collectif, il est offert par le foyer rural. C'est aussi le moment où les enfants font avec les animateurs le bilan de la journée.

4. LES MODALITES DE PARTICIPATION DES MINEURS

- Mise en place de règles de vie discutées entre les enfants et l'équipe d'animation.
- Mise en place du conseil des enfants où les enfants partagent des informations sur la vie de l'accueil de loisir, proposent, choisissent et élaborent une activité par semaine.
- La préparation de l'activité et le rangement se font en faisant participer les enfants (selon leurs capacités).

5. MESURES EN FAVEUR DES MINEURS PORTEURS DE HANDICAP OU DE TROUBLES DE LA SANTE

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » définit le handicap et donne un cadre réglementaire et des moyens pour parvenir à l'égalité des droits pour tous.

Le droit aux loisirs pour les enfants en situation de handicap est inscrit dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989. Les ALSH ont le devoir de tout mettre en œuvre afin d'accueillir les enfants en situation de handicap dans les meilleures conditions possibles. En cohérence avec la réglementation, les projets éducatif et pédagogique se doivent d'intégrer les enfants en situation de handicap.

Les seuls motifs de refus d'inscription sont :

- l'incompatibilité avec la vie en communauté,
- l'inadaptation des moyens humains,
- la mise en danger de l'enfant et/ou du reste du groupe.

Lors de l'inscription, une rencontre avec les parents et l'enfant est effectuée pour déterminer l'accompagnement et les modalités de celui-ci. Suivant les spécificités, un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être demandé. Le PAI est un document écrit qui précise les adaptations à apporter à la vie de votre enfant ou adolescent en collectivité.

Il concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé comme une pathologie chronique (par exemple, l'asthme), une allergie, une intolérance alimentaire. Les enfants et adolescents atteints d'une maladie de longue durée sont aussi concernés.

Avant l'accueil, l'équipe d'animation prépare les programmes et veille à ce que chaque activité soit adaptée à chaque situation de handicap.

Dans la mesure du possible, un animateur possédant des compétences dans le domaine du handicap sera identifié comme personne ressource au sein de la structure.

6.COMMUNICATION

VISIBILITE

La communication concernant l'accueil de loisir, informations générales et plannings d'activité, est accessible au grand public par l'utilisation des canaux de communication du foyer rural : facebook, mailing list, affichage à la salle polyvalente et à l'école, site internet (en cours de création) ...

Les horaires de permanence du foyer rural à la salle polyvalente sont :

- En période scolaire : les mardis et les jeudis 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

INFORMER ET ASSOCIER LES PARENTS

Les documents à disposition des parents lors de l'inscription de leur enfants sont le projet éducatif, le projet pédagogique, le planning des activités et le règlement intérieur.

La co-éducation tend à nous amener à travailler ensemble, les parents étant nos premiers partenaires dans l'accueil et l'accompagnement des enfants. La volonté de l'accueil de loisir est de les inclure dans le fonctionnement de l'accueil de loisir et de proposer des temps spécifiques ouverts aux parents.

Des temps de rencontre autour d'un événement, sont prévus pour présenter les projets, les activités et l'accueil de loisir.

Pour clôturer l'accueil périscolaire, le dernier mercredi à partir de midi les parents sont invités à venir partager un pique-nique, suivi d'une présentation du projet mené à l'année et des surprises préparées par les enfants.

Pour l'accueil extrascolaire, chaque vendredi à partir de 16h, les parents sont conviés à venir prendre le goûter avec les enfants, participer au bilan de la semaine et à la présentation des activités.

7.BILAN ET EVALUATION :

Afin que le projet pédagogique soit le reflet du fonctionnement de l'accueil de loisir, des outils d'évaluation sont mis en place. Ils font l'objet d'échanges et d'analyse de pratiques en équipe puis avec le public bénéficiaire (enfant et parent) et avec le conseil d'administration du foyer rural. Une synthèse de ces évaluations est faite pour permettre un retour à l'association, aux élus et aux partenaires.

EN INTERNE :

Avec les enfants	En équipe
Temps d'échange le matin et le soir	Réunion et bilan hebdomadaire (extrascolaire)
Conseil des enfants le lundi matin	Bilan annuel

EN EXTERNE :

Avec l'association	Avec les parents
Bilan annuel de l'ALSH	Bilan de fin d'année / Questionnaire de satisfaction
Réunion trimestrielle, point avec le Conseil d'Administration	Retour des parents sur les temps d'accueil

INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES :

- Régularité de la présence des enfants
- Effectif à l'année
- Présentation des projets réalisés